

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC**(Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 7 octobre 2026 à 18 h, à l'Hôtel de ville de Saint-Honoré, situé au 3611 boulevard Martel, à Saint-Honoré**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Qu'une dérogation mineure soit accordée relativement à une propriété sous bail située en territoire non cadastré, sur le lac Balisé, TNO Lalemant, bail 127406 et faisant partie de la zone 5-1 F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La dérogation demandée porte sur la disposition 4.17, du chapitre 4, section 3, afin d'accepter l'implantation d'un chalet et d'une galerie à respectivement 11.8 mètres et 10 mètres du cours d'eau. Règlement de zonage no. 15-332 art. 4.17.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 22^e jour de septembre 2026.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière